

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 293

10 février 2010

SOMMAIRE

AAA Penbelsoc S.à r.l.	14028	Ikanos S.A.	14043
Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.	14037	Immoart	14031
Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	14018	IVG HAEK HoldCo	14052
Aluglobe International S.A.	14025	Jarvis Financial S.A.	14051
Ares Holding S.à r.l.	14027	Jefferies Umbrella Fund	14029
Ava Luxembourg	14027	KBC Renta Conseil Holding	14030
Bateman Technologies Luxembourg S. à r.l.	14035	Kymris S.A.	14027
Bateman Technologies Luxembourg S. à r.l.	14036	Kymris S.A.	14028
Bellux 2008 S.à r.l.	14044	Limalux S.A.	14043
Bezons Parc (Lux) S.à.r.l.	14049	M3 Lux Catering S.à.r.l.	14025
BMV S.A.	14027	Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A.	14043
British Vita (Lux II) S.à.r.l.	14064	Medinainvest S.A.	14062
CAE Investments S.à r.l.	14061	Nexia Luxembourg S.C.A.	14035
Catalyst Alpha 3 S.à r.l.	14030	Omega I S.à.r.l.	14064
Comenius Trading and Consulting	14026	Omnium Africain d'Investissements (O.A.I.)	14062
Corinthian Capital Corporation S.A.	14036	Outbox	14026
CSI Luxembourg S.à r.l.	14026	OWR Holdings S.A.	14029
C.S.R. S.A.	14051	Parimmo SA	14049
Distillerie Nationale Pitz-Schweitzer s.à.r.l.	14028	P.H.I. Europe S.à r.l.	14030
E. Com S.à r.l.	14044	Prom-Sca Constructions s.à r.l.	14063
Elisenau Holding S.A.	14030	Ramius FOF European Platform Index ...	14029
Eucalyptus	14026	Solidal International S.A.	14031
Financière Sainte Croix Holding S.A.	14049	Springboard Finance S.à r.l.	14045
Finholding S.A.	14063	Stainton European Investments (Luxembourg) S.A.	14044
FoamCo 2	14018	TDS S.A.	14051
Foudre Participations S.A. Luxembourg	14027	Temtrade S.A.	14062
Foudre Participations S.A. Luxembourg	14028	The Stralem Fund	14029
Ganeesha I S.A.	14064	Tunturyl S.A.	14063
		Valcopar S.A.	14062
		Valfrais-Lux S.A.	14036
		Zibeline Holding S.A.	14028

FoamCo 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012977/10.

(100005884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 44.989.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 144.635.

RECTIFICATIF

Rectificatif du dépôt du 12 mai 2009, L090067679

Rectificatif du dépôt du 6 juillet 2009, L090098333

Rectificatif du dépôt du 10 août 2009, L090124991

Rectificatif du dépôt du 15 octobre 2009, L090158473

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of November.

In front of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.635, incorporated by a notarial deed enacted on 3 February 2009, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 497 of 6 March 2009, lastly amended by a deed enacted on 11 August 2009 by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C n° 2082 of 22 October 2009, page 99919 (the "Company").

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Liliane Freichel, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 44,989 (forty-four thousand nine hundred eighty-nine) shares of the Company with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the rectification, with retroactive effect as from 15 April 2009 of (i) the amount of the global share premium relating to the increase of the share capital of the Company at the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held on 15 April 2009 and (ii) the global value of the contribution in kind made to the Company on 15 April 2009;

3. Approval of the rectification, with retroactive effect as from 22 April 2009 of (i) the amount of the global share premium relating to the increase of the share capital of the Company at the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held on 22 April 2009 and (ii) the global value of the contribution in kind made to the Company on 22 April 2009;

4. Approval of the rectification, with retroactive effect as from 23 April 2009 of (i) the amount of the global share premium relating to the increase of the share capital of the Company at the extraordinary general meeting of the sole

shareholder of the Company held on 23 April 2009 and (ii) the global value of the contribution in kind made to the Company on 23 April 2009;

5. Approval of the rectification, with retroactive effect as from 11 August 2009 of (i) the amount of the global share premium relating to the increase of the share capital of the Company at the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held on 11 August 2009 and (ii) the global value of the contribution in kind made to the Company on 11 August 2009; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It was reminded that the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held on 15 April 2009 before a Luxembourg notary public (the "First EGM") has decided to increase the share capital from an amount of USD 62,000 (sixty-two thousand United States Dollars) to an amount of USD 25,398,000 (twenty-five million three hundred ninety-eight thousand United States Dollars) by the issue of 25,336 (twenty-five thousand three hundred thirty-six) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 2,508,402,675.17 (two billion five hundred eight million four hundred two thousand six hundred seventy-five United States Dollars and seventeen Cents) (the "First Global Share Premium") (the "First Increase of Capital"), which was fully paid through a contribution in kind consisting notably in shares in Abbott S.A. ("Abbott Belgium"), a limited liability company organized under the laws of Belgium, with registered office at Parc Scientifique Rue du Bosquet 2, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgium (the "Contribution") held by Abbott Laboratories, having its registered office at 100 Abbott Park Road, Abbott Park, Illinois 60064 United States of America (the "Contributor").

It was then reported that later verifications have revealed that an error has occurred in the ownership of the Abbott Belgium shares which is 99.9978% rather than 99.99% and as a consequence that an error has occurred in the valuation of the Abbott Belgium's shares. Thus, the correct amount of the global Contribution is USD 2,533,848,112.26 (two billion five hundred thirty-three million eight hundred forty-eight thousand one hundred twelve United States Dollars and twenty-six Cents) rather than USD 2,533,738,675.17 (two billion five hundred thirty-three million seven hundred thirty-eight thousand six hundred seventy-five United States Dollars and seventeen Cents) (the "Correct First Valuation").

It was then reported that as a consequence of the Correct First Valuation, the amount of the First Global Share Premium was USD 2,508,512,112.26 (two billion five hundred eight million five hundred twelve thousand one hundred twelve United States Dollars and twenty-six Cents) (the "Correct First Amount").

In this respect, the following document was produced at the meeting:

- a side letter relating to the Correct First Valuation and the Correct First Amount entered into by the Contributor and the Company, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

It was hence resolved to amend the minutes of the First EGM with retroactive effect as from 15 April 2009 in order to take into consideration the Correct First Valuation and the Correct First Amount as follows:

(i) the amount of the First Global Share Premium mentioned in the minutes of the First EGM shall be read in each place USD 2,508,512,112.26 (two billion five hundred eight million five hundred twelve thousand one hundred twelve United States Dollars and twenty-six Cents) rather than USD 2,508,402,675.17 (two billion five hundred eight million four hundred two thousand six hundred seventy-five United States Dollars and seventeen Cents);

(ii) the amount of the net value of the Contribution mentioned in the third resolution of the First EGM shall be read as follows:

"The net value of these contributions in kind is USD 2,533,848,112.26 (two billion five hundred thirty-three million eight hundred forty-eight thousand one hundred twelve United States Dollars and twenty-six Cents)..."

Third resolution

It was reminded that the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held on 22 April 2009 before a Luxembourg notary public (the "Second EGM") has decided to increase the share capital of the Company from an amount of USD 31,586,000 (thirty-one million five hundred eighty-six thousand United States Dollars) to an amount of USD 31,910,000 (thirty-one million nine hundred ten thousand United States Dollars) by the issue of 324 (three hundred twenty-four) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 32,136,807.27 (thirty-two million one hundred thirty-six thousand eight hundred seven United States Dollars and twenty-seven Cents) (the "Second Global Share Premium") (the "Second Increase of Capital"), which was fully paid through contributions in kind consisting notably in shares in Abbott Laboratories,

C.A. ("Abbott Panama"), a corporation organized under the laws of Panama, with registered office at Calle 36, Num. 5-16, Panama City, Panama (the "Second Contribution") held by Abbott Laboratories International Co., having its registered office at 100 Abbott Park Road, Abbott Park, Illinois, 60064, United States of America and Abbott Point of Care, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (the "Second Contributors").

It was then reported that later verifications have revealed that an error has occurred in the valuation of the Abbott Panama's shares and as a consequence, the correct amount of the global Second Contribution is USD 32,459,607.27 (thirty-two million four hundred fifty-nine thousand six hundred seven United States Dollars and twenty-seven Cents) rather than USD 32,460,807.27 (thirty-two million four hundred sixty thousand eight hundred seven United States Dollars and twenty-seven Cents) (the "Correct Second Valuation").

It was then reported that as a consequence of the Correct Second Valuation, the amount of the Second Global Share Premium was USD 32,135,607.27 (thirty-two million one hundred thirty-five thousand six hundred seven United States Dollars and twenty-seven Cents) (the "Correct Second Amount").

In this respect, the following document was produced at the meeting:

- a side letter relating to the Correct Second Valuation and the Correct Second Amount entered into by the Second Contributors and the Company, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

It was hence resolved to amend the minutes of the Second EGM with retroactive effect as from 22 April 2009 in order to take into consideration the Correct Second Valuation and the Correct Second Amount as follows:

(i) the amount of the Second Global Share Premium mentioned in the minutes of the Second EGM shall be read in each place USD 32,135,607.27 (thirty-two million one hundred thirty-five thousand six hundred seven United States Dollars and twenty-seven Cents) rather than USD 32,136,807.27 (thirty-two million one hundred thirty-six thousand eight hundred seven United States Dollars and twenty-seven Cents);

(ii) the amount of the net value of the Second Contribution mentioned in the third resolution of the Second EGM shall be read as follows:

"The net value of these contributions in kind is USD 32,459,607.27 (thirty-two million four hundred fifty-nine thousand six hundred seven United States Dollars and twenty-seven Cents)..."

Fourth resolution

It was reminded that the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held on 23 April 2009 before a Luxembourg notary public (the "Third EGM") has decided to increase the share capital of the Company from an amount of USD 31,910,000 (thirty-one million nine hundred ten thousand United States Dollars) to an amount of USD 42,013,000 (forty-two million thirteen thousand United States Dollars) by the issue of 10,103 (ten thousand one hundred three) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,000,376,738 (one billion three hundred seventy-six thousand seven hundred thirty-eight United States Dollars) (the "Third Global Share Premium") (the "Third Increase of Capital"), which was fully paid through a contribution in kind consisting notably in shares in Abbott Panama and Abbott Laboratories, s.r.o., a limited liability company organized and existing under the laws of the Czech Republic, with its registered office at Praha 6, Hadovka Office Park, Evropska 2590/33d, Prague, 160 00, Czech Republic ("Abbott Czech Republic") (the "Third Contributions") held by Abbott Universal Ltd., a company organized under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America (the "Third Contributor").

It was then reported that later verifications have revealed that an error has occurred in the valuation of the Abbott Panama's shares and Abbott Czech Republic's shares and as a consequence, the correct amount of the global Third Contributions is USD 1,003,280,938 (one billion three million two hundred eighty thousand nine hundred thirty-eight United States Dollars) rather than USD 1,010,479,738 (one billion ten million four hundred seventy-nine thousand seven hundred thirty-eight United States Dollars) (the "Correct Third Valuation").

It was then reported that as a consequence of the Correct Third Valuation, the amount of the Third Global Share Premium was USD 993,177,938 (nine hundred ninety-three million one hundred seventy-seven thousand nine hundred thirty-eight United States Dollars) (the "Correct Third Amount").

In this respect, the following document was produced at the meeting:

- a side letter relating to the Correct Third Valuation and the Correct Third Amount entered into by the Third Contributor and the Company, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

It was hence resolved to amend the minutes of the Third EGM with retroactive effect as from 23 April 2009 in order to take into consideration the Correct Third Valuation and the Correct Third Amount as follows:

(i) the amount of the Third Global Share Premium mentioned in the minutes of the Third EGM shall be read in each place USD 993,177,938 (nine hundred ninety-three million one hundred seventy-seven thousand nine hundred thirty-

eight United States Dollars) rather than USD 1,000,376,738 (one billion three hundred seventy-six thousand seven hundred thirty-eight United States Dollars);

(ii) the amount of the net value of the Third Contributions mentioned in the third resolution of the Third EGM shall be read as follows:

"The net value of these contributions in kind is USD 1,003,280,938 (one billion three million two hundred eighty thousand nine hundred thirty-eight United States Dollars)..."

Fifth resolution

It was reminded that the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held on 11 August 2009 before a Luxembourg notary public (the "Fourth EGM") has decided to increase the share capital from an amount of USD 42,013,000 (forty-two million thirteen thousand United States Dollars) to an amount of USD 44,989,000 (forty-four million nine hundred eighty-nine thousand United States Dollars) by the issue of 2,976 (two thousand nine hundred seventy-six) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 294,664,706.58 (two hundred ninety-four million six hundred sixty-four thousand seven hundred six United States Dollars and fifty-eight Cents) (the "Fourth Global Premium") (the "Fourth Increase of Capital"), which was fully paid through contributions in kind consisting notably in shares in Abbott Laboratorios do Brail Ltda, a corporation organized under the laws of Brazil, with registered office at Rua Michigan, 735, Sao Paulo, 4566-905 Brazil, ("Abbott Brazil") (the "Fourth Contribution") held by Abbott International Luxembourg S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Fourth Contributor").

It was then reported that later verifications have revealed that an error has occurred in the valuation of the Abbott Brazil's shares and as a consequence, the correct amount of the global Fourth Contribution is USD 322,820,896.73 (three hundred twenty-two million eight hundred twenty thousand eight hundred ninety-six United States Dollars and seventy-three Cents) rather than USD 297,640,706.58 (two hundred ninety-seven million six hundred forty thousand seven hundred six United States Dollars and fifty-eight Cents) (the "Correct Fourth Valuation").

It was then reported that as a consequence of the Correct Fourth Valuation, the amount of the Fourth Global Share Premium was USD 319,844,896.73 (three hundred nineteen million eight hundred forty-four thousand eight hundred ninety-six United States Dollars and seventy-three Cents) (the "Correct Fourth Amount").

In this respect, the following document was produced at the meeting:

- a side letter relating to the Correct Fourth Valuation and the Correct Fourth Amount entered into by the Fourth Contributor and the Company, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

It was hence resolved to amend the minutes of the Fourth EGM with retroactive effect as from 11 August 2009 in order to take into consideration the Correct Fourth Valuation and the Correct Fourth Amount as follows:

(i) the amount of the Fourth Global Share Premium mentioned in the minutes of the Fourth EGM shall be read in each place USD 319,844,896.73 (three hundred nineteen million eight hundred forty-four thousand eight hundred ninety-six United States Dollars and seventy-three Cents) rather than USD 294,664,706.58 (two hundred ninety-four million six hundred sixty-four thousand seven hundred six United States Dollars and fifty-eight Cents);

(ii) the amount of the net value of the Contribution mentioned in the third resolution of the EGM shall be read as follows:

"The net value of these contributions in kind is USD 322,820,896.73 (three hundred twenty-two million eight hundred twenty thousand eight hundred ninety-six United States Dollars and seventy-three Cents)..."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 6,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.635, constituée par acte notarié de dressé le 3 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 497 du 6 mars 2009, dernièrement modifié par un acte dressé le 11 août 2009 par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2082 en date du 22 octobre 2009, page 99919 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, domiciliée professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire, Liliane Freichel, domiciliée professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Solange Wolter, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'associé unique est représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire soussigné, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 44.989 (quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Renonciation au droit de convocation préalable;

2.- Approbation de la rectification, avec effet rétroactif au 15 avril 2009, (i) du montant de la prime globale d'émission relative à l'augmentation du capital social de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 15 avril 2009 et (ii) de la valeur globale de l'apport en nature fait à la Société le 15 avril 2009;

3.- Approbation de la rectification, avec effet rétroactif au 22 avril 2009, (i) du montant de la prime globale d'émission relative à l'augmentation du capital social de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 22 avril 2009 et (ii) de la valeur globale de l'apport en nature fait à la Société le 22 avril 2009;

4.- Approbation de la rectification, avec effet rétroactif au 23 avril 2009, (i) du montant de la prime globale d'émission relative à l'augmentation du capital social de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 23 avril 2009 et (ii) de la valeur globale de l'apport en nature fait à la Société le 23 avril 2009;

5.- Approbation de la rectification, avec effet rétroactif au 11 août 2009, (i) du montant de la prime globale d'émission relative à l'augmentation du capital social de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 11 août 2009 et (ii) de la valeur globale de l'apport en nature fait à la Société le 11 août 2009; et

6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il a été décidé que l'associé unique renonce à son droit d'être convoqué préalablement à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il a été, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il a été rappelé que l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 15 avril 2009 par devant notaire luxembourgeois (la "Première AGE") a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 62.000 USD (soixante-deux mille dollars américains) à un montant de 25.398.000 USD (vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-dix huit dollars américains) par l'émission de 25.336 (vingt-cinq mille trois cent trente-six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant global de 2.508.402.675,17 USD (deux milliards cinq cent huit millions quatre cent deux mille six cent soixante-quinze dollars américains et dix-sept cents) (la "Première Prime Globale d'Émission") (la "Première Augmentation de Capital"), qui a été entièrement payée au moyen d'un apport en nature consistant notamment en parts sociales de Abbott S.A. ("Abbott Belgique"), une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social sis au Parc Scientifique, Rue du Bosquet 2, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique (l'"Apport") détenues par Abbott Laboratories, ayant son siège social sis au 100 Abbott Park Road, Abbott Park, Illinois 60064, Etats-Unis d'Amérique (l'"Apporteur").

Il a ensuite été rapporté que des vérifications ultérieures ont révélé qu'une erreur a été commise dans la propriété des parts sociales d'Abbott Belgique qui est de 99.9978% au lieu de 99.99% et par conséquent qu'une erreur a été commise dans la valeur des actions d'Abbott Belgique. Ainsi, le montant correct de l'Apport global est de 2.533.848.112,26 USD (deux milliards cinq cent trente-trois millions huit cent quarante-huit mille cent douze dollars américains et vingt-six cents)

au lieu de 2.533.738.675,17 USD (deux milliards cinq cent trente-trois millions sept cent trente-huit mille six cent soixante-quinze dollars américains et dix-sept cents) (la "Première Valeur Correcte").

Il a ensuite été rapporté qu'en conséquence de la Première Valeur Correcte, le montant de la Première Prime Globale d'Emission payée par l'Apporteur était de 2.508.512.112,26 USD (deux milliards cinq cent huit millions cinq cent douze mille cent douze dollars américains et vingt-six cents) (le "Premier Montant Correct").

A cet égard, le document suivant a été produit lors de l'assemblée:

- une lettre modificative, reflétant la Première Valeur Correcte et le Premier Montant Correct signée par l'Apporteur et la Société, qui restera annexée à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Il a donc été décidé de rectifier le procès-verbal de la Première AGE avec effet rétroactif au 15 avril 2009 de manière à prendre en compte la Première Valeur Correcte et le Premier Montant Correct comme suit:

(i) Le montant de la Première Prime Globale d'Emission mentionné dans le procès-verbal de la Première AGE doit être lu comme indiquant partout un montant de 2.508.512.112,26 USD (deux milliards cinq cent huit millions cinq cent douze mille cent douze dollars américains et vingt-six cents) au lieu de 2.508.402.675,17 USD (deux milliards cinq cent huit millions quatre cent deux mille six cent soixante-quinze dollars américains et dix-sept cents);

(ii) Le montant de la valeur nette de l'Apport mentionné dans la troisième résolution de la Première AGE doit figurer comme suit:

"- La valeur nette de ces apports en nature est de 2.533.848.112,26 USD (deux milliards cinq cent trente-trois millions huit cent quarante-huit mille cent douze dollars américains et vingt-six cents)..."

Troisième résolution

Il a été rappelé que l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 22 avril 2009 par devant notaire public luxembourgeois (la "Deuxième AGE") a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 31.586.000 USD (trente-et-un millions cinq cent quatre-vingt-six mille dollars américains) à un montant de 31.910.000 USD (trente-et-un millions neuf cent dix mille dollars américains) par l'émission de 324 (trois cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant global de 32.136.807,27 USD (trente-deux millions cent trente-six mille huit cent sept dollars américains et vingt-sept cents) (la "Deuxième Prime Globale d'Emission") (la "Deuxième Augmentation de Capital"), qui a été entièrement payée au moyen d'un apport en nature consistant notamment en parts sociales dans Abbott Laboratories, C.A. ("Abbott Panama"), société de droit panaméen, ayant son siège social sis au Calle 36, Num. 5-16, Panama City, Panama (la "Deuxième Contribution") détenue par Abbott Laboratories International Co., ayant son siège social sis au 100 Abbott Park Road, Abbott Park, Illinois, 60064, Etats-Unis d'Amérique et Abbott Point of Care, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (les "Deuxièmes Apporteurs").

Il a ensuite été rapporté que des vérifications ultérieures ont révélé qu'une erreur a été commise dans l'évaluation des parts sociales d'Abbott Panama et qu'en conséquence, le montant correct du Deuxième Apport global est de 32.459.607,27 USD (trente-deux millions quatre cent cinquante-neuf mille six cent sept dollars américains et vingt-sept cents) au lieu de 32.460.807,27 USD (trente-deux millions quatre cent soixante mille huit cent sept dollars américains et vingt-sept cents) (la "Deuxième Valeur Correcte").

Il a ensuite été rapporté qu'en conséquence de la Deuxième Valeur Correcte, le montant de la Deuxième Prime Globale d'Emission payée par l'Apporteur était de 32.135.607,27 (trente-deux millions cent trente-cinq mille six cent sept dollars américains et vingt-sept cents) (le "Deuxième Montant Correct").

A cet égard, le document suivant a été produit lors de l'assemblée:

- une lettre modificative, reflétant la Deuxième Valeur Correcte et le Deuxième Montant Correct signée par les Deuxièmes Apporteurs et la Société, qui restera annexée à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Il a donc été décidé de rectifier le procès-verbal de la Deuxième AGE avec effet rétroactif au 22 avril 2009 de manière à prendre en compte la Deuxième Valeur Correcte et le Deuxième Montant Correct comme suit:

(i) Le montant de la Seconde Prime Globale d'Emission mentionné dans le procès-verbal de l'AGE doit être lu comme indiquant partout un montant de 32.135.607,27 USD (trente-deux millions cent trente-cinq mille six cent sept dollars américains et vingt-sept cents) au lieu de 32.136.807,27 USD (trente-deux millions cent trente-six mille huit cent sept dollars américains et vingt-sept cents);

(ii) Le montant de la valeur nette du Second Apport mentionné dans la troisième résolution de l'AGE doit figurer comme suit:

"- La valeur nette de ces apports en nature est de 32.459.607,27 (trente-deux millions quatre cent cinquante-neuf mille six cent sept dollars américains et vingt-sept cents)..."

Quatrième résolution

Il a été rappelé que l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 23 avril 2009 par devant notaire public luxembourgeois (la "Troisième AGE") a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un

montant de 31.910.000 USD (trente et un millions neuf cent dix mille dollars américains) à un montant de 42.013.000 USD (quarante-deux millions treize mille dollars américains) par l'émission de 10.103 (dix mille cent trois) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant global de 1.000.376.738 USD (un milliard trois cent soixante-seize mille sept cent trente-huit dollars américains) (la "Troisième Prime Globale d'Emission") (la "Troisième Augmentation de Capital"), qui a été entièrement payée au moyen d'un apport en nature consistant notamment en parts sociales dans Abbott Panama et Abbott Laboratories, s.r.o., une société à responsabilité limitée de droit tchèque, ayant son siège social sis à Praha 6, Hadovka Office Park, Evropska 2590/33d, Prague, 160 00, République tchèque ("Abbott République Tchèque") (la "Troisième Contribution") détenue par Abbott Universal Ltd., ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America (le "Troisième Apporteur").

Il a ensuite été rapporté que des vérifications ultérieures ont révélé qu'une erreur a été commise dans l'évaluation des parts sociales d'Abbott Panama et d'Abbott République Tchèque et par conséquent, le montant correct du Troisième Apport global est de 1.003.280.938 USD (un milliard trois millions deux cent quatre-vingt mille neuf cent trente-huit) au lieu de 1.010.479.738 USD (un milliard dix millions quatre cent soixante-dix neuf mille sept cent trente-huit dollars américains) (la "Troisième Valeur Correcte").

Il a ensuite été rapporté qu'en conséquence de la Troisième Valeur Correcte, le montant de la Troisième Prime Globale d'Emission était de 993.177.938 USD (neuf cent quatre-vingt-treize millions cent soixante-dix-sept mille neuf cent trente-huit dollars américains) (le "Troisième Montant Correct").

A cet égard, le document suivant a été produit lors de l'assemblée:

- une lettre modificative, reflétant la Troisième Valeur Correcte et le Troisième Montant Correct signée par le Troisième Apporteur et la Société, qui restera annexée à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Il a donc été décidé de rectifier le procès-verbal de l'AGE avec effet rétroactif au 23 avril 2009 de manière à prendre en compte la Troisième Valeur Correcte et le Troisième Montant Correct comme suit:

(i) Le montant de la Troisième Prime Globale d'Emission mentionné dans le procès-verbal de la Troisième AGE doit être lu comme indiquant partout un montant de 993.177.938 USD (neuf cent quatre-vingt-treize millions cent soixante-dix-sept mille neuf cent trente-huit dollars américains) au lieu de 1.000.376.738 USD (un milliard trois cent soixante-seize mille sept cent trente-huit dollars américains);

(ii) Le montant de la valeur nette du Troisième Apport mentionné dans la troisième résolution de la Troisième AGE doit figurer comme suit:

"- La valeur nette de ces apports en nature est de 1.003.280.938 USD (un milliard trois millions deux cent quatre-vingt mille neuf cent trente-huit dollars américains)..."

Cinquième résolution

Il a été rappelé que l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 11 août 2009 par devant notaire public luxembourgeois (la "Quatrième AGE") a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 42.013.000 USD (quarante-deux millions treize mille dollars américains) à un montant de 44.989.000 USD (quarante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille dollars américains) par l'émission de 2.976 (deux mille neuf cent soixante-seize) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 294.664.706,58 USD (deux cent quatre-vingt-quatorze millions six cent soixante-quatre mille sept cent six dollars américains et cinquante-huit cents) (la "Quatrième Prime Globale d'Emission") (la "Quatrième Augmentation de Capital"), qui a été entièrement payée au moyen d'un apport en nature consistant en parts sociales dans Abbott Laboratorios do Brasil Ltda, une société de droit brésilien, ayant son siège social sis à Rua Michigan, 735, Sao Paulo, 4566-905 Brésil, ("Abbott Brésil") (le "Quatrième Apport") détenu par Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Quatrième Apporteur").

Il a ensuite été rapporté que des vérifications ultérieures ont révélé qu'une erreur a été commise dans l'évaluation des parts sociales d'Abbott Brésil et, qu'en conséquence, le montant correct du Quatrième Apport global est de 322.820.896,73 USD (trois cent vingt-deux millions huit cent vingt mille huit cent quatre-vingt-seize dollars américains et soixante-treize cents) au lieu de 297.640.706,58 USD (deux cent quatre-vingt-dix-sept millions six cent quarante mille sept cent six dollars américains et cinquante-huit cents) (la "Quatrième Valeur Correcte").

Il a ensuite été rapporté qu'en conséquence de la Quatrième Valeur Correcte, le montant de la Quatrième Prime Globale d'Emission était de 319.844.896,73 USD (trois cent dix-neuf millions huit cent quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-seize dollars américains et soixante-treize cents) (le "Quatrième Montant Correct").

A cet égard, le document suivant a été produit lors de l'assemblée:

- une lettre modificative, reflétant la Quatrième Valeur Correcte et le Quatrième Montant Correct signée par le Quatrième Apporteur et la Société, qui restera annexés à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Il a donc été décidé de rectifier le procès-verbal de la Quatrième AGE avec effet rétroactif au 11 août 2009 de manière à prendre en compte la Quatrième Valeur Correcte et le Quatrième Montant Correct comme suit:

(i) Le montant de la Quatrième Prime Globale d'Emission mentionné dans le procès-verbal de la Quatrième AGE doit être lu comme indiquant partout un montant de 319.844.896,73 USD (trois cent dix-neuf millions huit cent quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-seize dollars américains et soixante-treize cents) au lieu de 294.664.706,58 USD (deux cent quatre-vingt-quatorze millions six cent soixante-quatre mille sept cent six dollars américains et cinquante-huit cents);

(ii) Le montant de la valeur nette du Quatrième Apport mentionné dans la troisième résolution de la Quatrième AGE doit figurer comme suit:

"- La valeur nette de ces apports en nature est de 322.820.896,73 USD (trois cent vingt-deux millions huit cent vingt mille huit cent quatre-vingt-seize dollars américains et soixante-treize cents)..."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 6.000,-.

Aucun autre point n'ayant été soulevée, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET, L. FREICHEL, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52364. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010012461/414.

(100006214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Aluglobe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 67.022.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif 2008 (rectificatif du dépôt du bilan 2008 déposé le 14/07/2009 n° L090104436.04) enregistré à Luxembourg le 14/07/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) SA
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010012988/16.

(100005772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

M3 Lux Catering S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 41, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.853.

Les comptes annuels au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012981/10.

(100005732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Outbox, Société Anonyme.**Capital social: CAD 3.650.000,00.**

Siège social: L-2131 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 148.368.

—
RECTIFICATIF

Suite au dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg le 12 janvier 2010 sous la référence n° L100004848, il est à noter que M. Olivier Dorier a été nommé administrateur de type B de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010012575/15.

(100005918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Eucalyptus, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 54.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUCALYPTUS
FIDALUX S.A.
Ag e nt domiciliaire*
Signature

Référence de publication: 2010012845/13.

(100005522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

CTC, Comenius Trading and Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 63.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COMENIUS TRADING AND CONSULTING, en abrégé CTC
C. BLONDEAU / R. THILLENS
Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010012851/12.

(100005513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

CSI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 41.026.900,00.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 75.751.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 636 du 6 septembre 2000.

Les comptes annuels au 31 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CSI Luxembourg S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010013017/14.

(100006255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Ava Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 54.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010012999/11.

(100005786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Ares Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.888.

Les comptes annuels au 30 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2010013013/11.

(100006236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Kymris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 95.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013014/10.

(100005816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Foudre Participations S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010013015/10.

(100005813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

BMV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 138.524.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Signature

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2010012998/12.

(100006198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

AAA Penbelsoc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 116.620.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Wilhelm Pelckmans
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2010012992/13.

(100006151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Distillerie Nationale Pitz-Schweitzer s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, Op de Hei.

R.C.S. Luxembourg B 92.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2010012995/11.

(100005792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Foudre Participations S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2010013016/10.

(100005812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Zibeline Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2010013018/10.

(100005808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Kymris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 95.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2010. Signature.

Référence de publication: 2010013019/10.

(100005806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Jefferies Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 34.758.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JEFFERIES UMBRELLA FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010013025/12.

(100005856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

The Stralem Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 140.180.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE STRALEM FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010013026/12.

(100005853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Ramius FOF European Platform Index, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 83.748.

Le bilan consolidé au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAMIUS FOF EUROPEAN PLATFORM INDEX
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010013027/12.

(100005851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

OWR Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 105.042.

EXTRAIT

Suite à une erreur constatée lors du dépôt antérieur (référence L100001742.05) concernant la nomination de nouveaux administrateurs au sein de la société OWR Holdings S.A. (la «Société»), par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 16 décembre 2010, les administrateurs de la Société sont bien:

- Mme Florencia STREULI
- M. Shahriar MALEKI et non M. Maleki SHAHRIAR
- M. Olivier DE METS
- M. Patrice GALLASIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010013289/18.

(100006902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

P.H.I. Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.481.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57556 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2010013334/12.

(100006408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Elisenau Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.402.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6.1.2009.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010013335/13.

(100006591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

KBC Renta Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 73.076.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mars 2009

- L'assemblée décide de réélire ERNST & YOUNG, 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que commissaire aux comptes pour un nouveau terme de 3 ans.

Certifié sincère et conforme
Pour KBC RENTA CONSEIL HOLDING
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010013336/14.

(100006660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Catalyst Alpha 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 134.647.

Par résolutions prises en date du 28 décembre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Nomination de Fanny Him, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013471/15.

(100006860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Immoart, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4942 Bascharage, 5, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg E 4.134.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de donation reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 17 décembre 2009, numéro 2009/2621 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 22 décembre 2009, relation: CAP/2009/4543, ce qui suit:

Monsieur Henri SALES, commerçant en retraite, né à Clemency, le 22 décembre 1935 et son épouse Madame Agnès LENTZ, commerçante en retraite, née à Bascharage, le 12 décembre 1938, demeurant ensemble à Bascharage, 5, rue de la Résistance,

ont fait donation entre vifs de six mille (6000) parts sociales qu'ils détiennent dans la société civile immobilière "IM-MOART", avec siège social à L-4942 Bascharage, 5, rue de la Résistance, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro E 4.134, issue de la scission de la société civile immobilière "I.S.L." intervenue suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juillet 2009, publié au Mémorial C, numéro 1675 du 1^{er} septembre 2009,

à leur fille Madame Danielle SALES, chanteuse-comédienne, née à Luxembourg le 12 novembre 1972, demeurant à F-06100 Nice, 19, route d'Aspremont.

Après la prédite donation, les six mille (6000) parts sociales appartiennent pour la totalité à Madame Danielle SALES, préqualifiée.

Bascharage, le 11 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2010012520/26.

(100006075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Solidal International S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 87.538.

—
L'an deux mil neuf, le trente novembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOLIDAL INTERNATIONAL S.A." avec siège social à Hobscheid, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Hesperange, en date du 30 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1178 du 6 août 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 258 du 22 mars 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Séverine GERMINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre-Philippe van INNIS, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Déclarer que la société est composée d'un seul actionnaire et procéder à la refonte totale des statuts pour avoir des statuts d'une société anonyme unipersonnelle.

2) Accepter la démission de:

- SOLIDAL GROUP S.A. (anciennement dénommée AMES HOLDING S.A.) une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Hobscheid (RCS Luxembourg B 32.243),

- Monsieur Albert AFLALO, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,
en leur qualité d'Administrateurs de la société.

3) Confirmer Monsieur Pierre-Philippe van INNIS, en qualité de seul Administrateur et d'Administrateur délégué de la société.

4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend note que la société est composée d'un seul actionnaire.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter la décision ci-avant et pour avoir des statuts d'une société anonyme unipersonnelle.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "SOLIDAL INTERNATIONAL S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Hobscheid.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet:

- la fabrication, l'achat, la vente, la représentation, l'importation, l'exportation, le placement, la location, la sous-location et le leasing de tous matériaux, produits, matières premières et matériels de construction;
- l'exercice des métiers de confectionneurs de chapes et de ferrailleur pour béton armé;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation, la cession et la concession, de tous brevets, licences, marques, procédés et know-how;
- la prestation de conseils techniques;
- la prestation de conseil en management, en organisation du travail, en informatique et en ressources humaines;
- la formation et l'organisation en informatique, l'achat et la vente de matériel informatique.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX CENT UN MILLE EUROS (201.000.- EUR) représenté par HUIT MILLE QUARANTE (8.040) actions de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, entièrement libérées, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives et notamment la loi du 22 décembre 2006.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- SOLIDAL GROUP S.A. une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Hobscheid, anciennement dénommée AMES HOLDING S.A. (RCS Luxembourg B 32.243),
 - Monsieur Albert AFLALO, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,
- en leur qualité d'Administrateurs de la société, et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Ces personnes avaient été nommées en qualité d'administrateurs lors de l'assemblée générale des actionnaires le 2 octobre 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer en tant qu'Administrateur unique de la société:

Monsieur Pierre-Philippe van INNIS, administrateur de sociétés, né à Uccle le 20 novembre 1963, demeurant au 13, rue Jean-Pierre Beicht, à L-1226 Luxembourg,

son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2015.

Il a les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. AFLALO, S. GERMINI, P.-P. van INNIS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51592. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010012432/218.

(100006051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Nexia Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 105.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013076/10.

(100005624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Bateman Technologies Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.155.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013073/11.

(100005643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Bateman Technologies Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.155.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013074/11.

(100005639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Corinthian Capital Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.622.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 12 janvier 2010

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 67 895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société et ce pour l'audit des comptes se clôturant le 31 décembre 2009.

A Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010012621/15.

(100005725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Valfrais-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perle, 4, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 82.304.

Résolution du conseil d'administration

Suite à la convention de cession d'action qui a eu lieu en date du 24 octobre 2006, il résulte ce qui suit:

- d'accepter la démission des administrateurs suivants:

* Madame VUIDAR Myriam, domiciliée à 34 Rosière la Petite, B - 6640 VAUX-SUR-SURE

* Monsieur CHARLIER Claude, domicilié à 64 Wardin, B - 6600 BASTOGNE

- de nommer en lieu et place comme administrateur pour une durée de 6 années:

* Monsieur WARZEE Louis-Marie et Madame MAILLEUX Cécile, domiciliés tous deux à 22 chaussée de Marche à B - 5330 ASSESSE

- de reconduire le mandat d'administrateur pour une durée de 6 années:

* Monsieur DETAILLE Gery domiciliée à Rosière la Petite, B - 6640 VAUX-SUR-SURE

- d'accepter la démission des administrateurs délégués:

* Monsieur DETAILLE Gery et Madame VUIDAR Myriam, domiciliés tous deux à 34 Rosière la Petite, B - 6640 VAUX-SUR-SURE

- de nommer en tant qu'administrateur délégué pour une durée indéterminée:

* Monsieur WARZEE Louis-Marie domicilié à 22 chaussée de Marche, B - 5330 ASSESSE

- de reconduire le mandat de commissaire aux comptes pour une durée de six années de Monsieur PIERRET Jean-Louis, domicilié à Bercheux 67 à B - 6640 VAUX SUR SURE.

Fait à Perlé, le 3 juillet 2009.

WARZEE Louis-Marie / MAILLEUX Cécile / DETAILLE Gery

Administrateur délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010012625/27.

(100005682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 575.525.088,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 145.810.

—
Réctificatif du dépôt du 26 mai 2009, L090076022

Réctificatif du dépôt du 8 octobre 2009, L090155370

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of November.

In front of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.", a Luxembourg "société en commandite simple", having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.810, lastly amended by a deed enacted on 11 August 2009 by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C n° 2095 of 24 October 2009, pages 100522 (the "Company").

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Liliane Freichel, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 575,525,088 (five hundred seventy-five million five hundred twenty-five thousand eighty-eight) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the rectification, with retroactive effect as from 28 April 2009 of (i) the amount of the global share premium relating to the increase of the share capital of the Company at the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 28 April 2009 and (ii) the global value of the contributions in kind made to the Company on 28 April 2009;

3. Approval of the rectification, with retroactive effect as from 11 August 2009 of (i) the amount of the global share premium relating to the increase of the share capital of the Company at the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 11 August 2009 and (ii) the global value of the contributions in kind made to the Company on 11 August 2009; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It was unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge having been sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was further unanimously resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It was reminded that the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 28 April 2009 before a Luxembourg notary public (the "EGM") has decided to increase the share capital from an amount of USD 84,000 (eighty-four thousand United States Dollars) to an amount of USD 572,548,684 (five hundred seventy-two million five hundred forty-eight thousand six hundred eighty-four United States Dollars) by the issue of (i) 538,403,037 (five hundred thirty-eight million four hundred three thousand thirty-seven) new limited shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 53,301,900,740.97 (fifty-three billion three hundred one million nine hundred thousand seven hundred forty United States Dollars and ninety-seven

Cents) (the "First Share Premium"), (ii) 28,337,001 (twenty-eight million three hundred thirty-seven thousand one) new non-voting preferred limited shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 2,805,363,197.85 (two billion eight hundred five million three hundred sixty-three thousand one hundred ninety-seven United States Dollars and eighty-five Cents) (the "Second Share Premium") and (iii) 5,724,646 (five million seven hundred twenty-four thousand six hundred forty-six) new unlimited shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 566,740,040.63 (five hundred sixty-six million seven hundred forty thousand forty United States Dollars and sixty-three Cents) (the "Third Share Premium"), the whole representing a payment of a global share premium amounting to USD 56,674,003,979.45 (fifty-six billion six hundred seventy-four million three thousand nine hundred seventy-nine United States Dollars and forty-five Cents) (the "Global Share Premium") (the "Increase of Capital"), which was fully paid through contributions in kind consisting notably in shares in Abbott Investments Luxembourg S.à r.l. ("Abbott Investments"), a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Contribution") held by Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited (the "Contributor 1") and Abbott Holding (Gibraltar) Limited (the "Contributor 2"), both companies organized under the laws of Gibraltar, having their registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar (the "Contributors").

It was then reported that later verifications have revealed that an error has occurred in the valuation of the Abbott Investments' shares and as a consequence, the correct amount of the global Contribution is USD 57,239,378,100.54 (fifty-seven billion two hundred thirty-nine million three hundred seventy-eight thousand one hundred United States Dollars and fifty-four Cents) rather than USD 57,246,468,663.45 (fifty-seven billion two hundred forty-six million four hundred sixty-eight thousand six hundred sixty-three United States Dollars and forty-five Cents) (the "Correct Valuation").

It was then reported that as a consequence of the Correct Valuation, (i) the amount of the First Share Premium was USD 53,295,232,066.55 (fifty-three billion two hundred ninety-five million two hundred thirty-two thousand sixty-six United States Dollars and fifty-five Cents), (ii) the amount of the Second Share Premium was USD 2,805,012,214.99 (two billion eight hundred five million twelve thousand two hundred fourteen United States Dollars and ninety-nine Cents), (iii) the amount of the Third Share Premium was USD 566,669,135 (five hundred sixty-six million six hundred sixty-nine thousand one hundred thirty-five United States Dollars) and (iv) the amount of the Global Share Premium paid by the Contributors was USD 56,666,913,416.54 (fifty-six billion six hundred sixty-six million nine hundred thirteen thousand four hundred sixteen United States Dollars and fifty-four Cents) (the "Correct Amounts").

In this respect, the following document was produced at the meeting:

- a side letter relating to the Correct Valuation and the Correct Amounts entered into by the Contributors and the Company, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

It was hence unanimously resolved to amend the minutes of the EGM with retroactive effect as from 28 April 2009 in order to take into consideration the Correct Valuation and the Correct Amounts as follows:

(i) the amount of the Global Share Premium mentioned in the minutes of the EGM shall be read in each place USD 56,666,913,416.54 (fifty-six billion six hundred sixty-six million nine hundred thirteen thousand four hundred sixteen United States Dollars and fifty-four Cents) rather than USD 56,674,003,979.45 (fifty-six billion six hundred seventy-four million three thousand nine hundred seventy-nine United States Dollars and forty-five Cents);

(ii) the amount of the First Share Premium mentioned in the minutes of the EGM shall be read in each place USD 53,295,232,066.55 (fifty-three billion two hundred ninety-five million two hundred thirty-two thousand sixty-six United States Dollars and fifty-five Cents) rather than USD 53,301,900,740.97 (fifty-three billion three hundred one million nine hundred thousand seven hundred forty United States Dollars and ninety-seven Cents);

(iii) the amount of the Second Share Premium mentioned in the minutes of the EGM shall be read in each place USD 2,805,012,214.99 (two billion eight hundred five million twelve thousand two hundred fourteen United States Dollars and ninety-nine Cents) rather than USD 2,805,363,197.85 (two billion eight hundred five million three hundred sixty-three thousand one hundred ninety-seven United States Dollars and eighty-five Cents);

(iv) the amount of the Third Share Premium mentioned in the minutes of the EGM shall be read in each place USD 566,669,135 (five hundred sixty-six million six hundred sixty-nine thousand one hundred thirty-five United States Dollars) rather than USD 566,740,040.63 (five hundred sixty-six million seven hundred forty thousand forty United States Dollars and sixty-three Cents); and

(v) the amount of the net value of the Contribution mentioned in the third resolution of the EGM shall be read as follows:

"The net value of these contributions in kind is USD 57,239,378,100.54 (fifty-seven billion two hundred thirty-nine million three hundred seventy-eight thousand one hundred United States Dollars and fifty-seven Cents)..."

Third resolution:

It was reminded that a second extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 11 August 2009 before a Luxembourg notary public (the "Second EGM") has decided to increase the share capital from an amount of USD 572,548,684 (five hundred seventy-two million five hundred forty-eight thousand six hundred eighty-four United States Dollars) to an amount of USD 575,525,088 (five hundred seventy-five million five hundred twenty-five thousand

eighty-eight United States Dollars) by the issue of (i) 2,799,310 (two million seven hundred ninety-nine thousand three hundred ten) new limited shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 277,131,774.30 (two hundred seventy-seven million one hundred thirty-one thousand seven hundred seventy-four United States Dollars and thirty Cents) (the "First Brazilian Share Premium") (ii) 147,331 (one hundred forty-seven thousand three hundred thirty-one) new non-voting preferred limited shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 14,585,883.97 (fourteen million five hundred eighty-five thousand eight hundred eighty-three United States Dollars and ninety-seven Cents) (the "Second Brazilian Share Premium") and (iii) 29,763 (twenty-nine thousand seven hundred sixty-three) new unlimited shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 2,946,644.31 (two million nine hundred forty-six thousand six hundred forty-four United States Dollars and thirty-one Cents) (the "Third Brazilian Share Premium"), the whole representing a payment of a global share premium amounting to USD 294,664,302.58 (two hundred ninety-seven million six hundred forty thousand seven hundred six United States Dollars and fifty-eight Cents) (the "Global Brazilian Share Premium") (the "Second Increase of Capital"), which was fully paid through contributions in kind consisting notably in quotas in Abbott Laboratorios do Brasil Ltda ("Abbott Brazil"), a corporation organized under the laws of Brazil, with registered office at Rua Michigan, 735 Sao Paulo, 4566-905 Brazil (the "Second Contribution") held by the Contributors.

It was then reported that later verifications have revealed that an error has occurred in the valuation of the Abbott Brazilian shares and as a consequence, the correct amount of the global Contribution was USD 322,820,896.73 (three hundred twenty-two million eight hundred twenty thousand eight hundred ninety-six United States Dollars and seventy-three Cents) rather than USD 297,640,706.58 (two hundred ninety-seven million six hundred forty thousand seven hundred six United States Dollars and fifty-eight Cents) (the "Correct Second Valuation").

It was then reported that as a consequence of the Correct Second Valuation, (i) the amount of the First Brazilian Share Premium was USD 300,813,743.14 (three hundred million eight hundred thirteen thousand seven hundred forty-three United States Dollars and fourteen Cents), (ii) the amount of the Second Brazilian Share Premium was USD 15,832,303.38 (fifteen million eight hundred thirty-two thousand three hundred three United States Dollars and thirty-eight Cents), (iii) the amount of the Third Brazilian Share Premium was USD 3,198,446.21 (three million one hundred ninety-eight thousand four hundred forty-six United States Dollars and twenty-one Cents) and (iv) the amount of the Global Brazilian Share Premium paid by the Contributors was USD 319,844,492.73 (three hundred nineteen million eight hundred forty-four thousand four hundred ninety-two United States Dollars and seventy-three Cents) (the "Correct Second Amounts").

In this respect, the following document was produced at the meeting:

- a side letter relating to the Correct Second Valuation and the Correct Second Amounts entered into by the Contributors and the Company, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

It was hence unanimously resolved to amend the minutes of the Second EGM with retroactive effect as from 11 August 2009 in order to take into consideration the Correct Second Valuation and the Correct Second Amounts as follows:

(i) the amount of the Global Brazilian Share Premium mentioned in the minutes of the EGM shall be read in each place USD 319,844,492.73 (three hundred nineteen million eight hundred forty-four thousand four hundred ninety-two United States Dollars and seventy-three Cents) rather than USD 294,664,302.58 (two hundred ninety-four million six hundred sixty-four thousand three hundred two United States Dollars and fifty-eight Cents);

(ii) the amount of the First Brazilian Share Premium mentioned in the minutes of the Second EGM shall be read in each place USD 300,813,743.14 (three hundred million eight hundred thirteen thousand seven hundred forty-three United States Dollars and fourteen Cents) rather than 277,131,774.30 (two hundred seventy-seven million one hundred thirty-one thousand seven hundred seventy-four United States Dollars and thirty Cents);

(iii) the amount of the Second Brazilian Share Premium mentioned in the minutes of the Second EGM shall be read in each place 15,832,303.38 (fifteen million eight hundred thirty-two thousand three hundred three United States Dollars and thirty-eight Cents) rather than USD 14,585,883.97 (fourteen million five hundred eighty-five thousand eight hundred eighty-three United States Dollars and ninety-seven Cents);

(iv) the amount of the Third Brazilian Share Premium mentioned in the minutes of the Second EGM shall be read in each place USD 3,198,446.21 (three million one hundred ninety-eight thousand four hundred forty-six United States Dollars and twenty-one Cents) rather than USD 2,946,644.31 (two million nine hundred forty-six thousand six hundred forty-four United States Dollars and thirty-one Cents); and

(v) the amount of the net value of the Second Contribution mentioned in the third resolution of the EGM shall be read as follows:

"The net value of these contributions in kind is USD 322,820,896.73 (three hundred twenty-two million eight hundred twenty thousand eight hundred ninety-six United States Dollars and seventy-three Cents)..."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 6,000.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de "Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.", une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.810, modifié en dernier lieu le 11 août 2009 suivant un acte notarié reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 2095 en date du 24 octobre 2009, pages 100522 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, domiciliée professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire, Liliane Freichel, domiciliée professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Solange Wolter, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire soussigné, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 575.525.088 (cinq cent soixante-quinze million cinq cent vingt-cinq mille quatre-vingt-huit) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les associés reconnaissent expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Renonciation au droit de convocation préalable;

2.- Approbation de la rectification, avec effet rétroactif au 28 avril 2009, de (i) la valeur globale de la prime d'émission relative à l'augmentation du capital social de la Société lors l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue le 28 avril 2009 et (ii) la valeur globale de la valeur des apports en nature faits à la Société le 28 avril 2009;

3.- Approbation de la rectification, avec effet rétroactif au 11 août 2009, de (i) la valeur globale de la prime d'émission relative à l'augmentation du capital social de la Société lors l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue le 11 août 2009 et (ii) la valeur globale de la valeur des apports en nature fait à la Société le 11 août 2009; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé unanimement que les associés renoncent à leur droit d'être convoqué préalablement à la présente assemblée; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considèrent valablement convoqués et en conséquence, acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, unanimement décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il a été noté que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue le 28 avril 2009 par devant notaire luxembourgeois (l'"AGE") a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 84.000 USD (quatre-vingt-quatre mille Dollars Américains) à un montant de 572.548.684 USD (cinq cent soixante-douze millions cinq cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-quatre Dollars Américains) par l'émission de (i) 538.403.037 (cinq cent trente-huit millions quatre cent trois mille trente-sept) nouvelles parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 53.301.900.740,97 USD (cinquante trois milliard trois cent un millions neuf cent mille sept cent quarante Dollars Américains et quatre-vingt-dix-sept cents) ("la Première Prime d'Emission"), (ii) 28.337.001 (vingt-huit millions trois cent trente-sept mille et une) nouvelles parts

sociales privilégiées de commanditaire sans droit de vote d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de USD 2.805.363.197,85 (deux milliards huit cent cinq millions trois cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-dix-sept Dollars Américains et quatre-vingt-cinq cents) ("la Seconde Première Prime d'Emission"), (iii) 5.724.646 (cinq millions sept cent vingt-quatre mille six cent quarante-six) nouvelles parts sociales de commandité d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de USD 566.740.040,63 (cinq cent soixante-six millions sept cent quarante mille quarante Dollars Américain et soixante-trois cents) ("la Troisième Prime d'Emission"), l'ensemble représentant le paiement d'une prime d'émission globale dont le montant s'élève à USD 56.674.003.979,45 (cinquante-six milliards six cent soixante-quatorze millions trois mille neuf cent soixante-dix-neuf Dollars Américains et quarante-cinq cents) ("la Prime d'Emission Globale"), laquelle a été totalement payée par un apport en nature consistant notamment en parts sociales de la société Abbott Investments Luxembourg S.à r.l. ("Abbot Investments"), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard royal, L-2449 Luxembourg ("l'Apport ") détenues par Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited ("l'Apporteur 1"), et Abbott Holding (Gibraltar) Limited ("l'Apporteur 2"), les deux sociétés étant organisées sous les lois du droit de Gibraltar, ayant leur siège social au 10/8 International Commerce Center, Casemates Square, Gibraltar ("les Apporteurs").

Il a ensuite été rapporté que des vérifications ultérieures ont révélé qu'une erreur a été commise dans l'évaluation des parts sociales de Abbott Investments, par conséquent, le montant correct de l'Apport global s'élève à USD 57.239.378.100,54 (cinquante-sept milliards deux cent trente-neuf millions trois cent soixante-dix-huit mille cent Dollars Américains et cinquante-quatre cents) au lieu de 57.246.468.663,45 (cinquante-sept milliards deux cent quarante-six millions quatre cent soixante-huit mille six cent soixante-trois Dollars Américains et quarante-cinq cents) ("l'Evaluation Correcte").

Il a ensuite été rapporté que conséquemment à l'Evaluation Correcte, (i) le montant de la Première Prime d'Emission était de USD 53.295.232.066,55 (cinquante trois milliards deux cent quatre-vingt-quinze millions deux cent trente-deux mille soixante-six Dollars Américains et cinquante-cinq cents), (ii) le montant de la Seconde Prime d'Emission était de USD 2.805.012.214,99 (deux milliards huit cent cinq millions douze mille deux cent quatorze Dollars Américains et quatre-vingt-dix-neuf cents), (iii) le montant de la Troisième Prime d'Emission était de USD 566.669.135 (cinq cent soixante-six millions six cent soixante-neuf mille cent trente-cinq Dollars Américains) et le montant de la Prime d'Emission Globale était de USD 56.666.913.416,54 (cinquante-six milliards six cent soixante-six millions neuf cent treize mille quatre cent seize Dollars Américains et cinquante-quatre cents) ("les Montants Corrects")

A cet égard, les documents suivants ont été produits à l'assemblée:

- une lettre modificative, reflétant l'Evaluation Correcte et les Montants Corrects, signée par les Apporteurs et la Société, laquelle devra rester annexée à ce présent acte afin d'être soumis ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

Il a été ensuite unanimement décidé de rectifier le procès-verbal de l'AGE de manière rétroactive avec effet au 28 avril 2009 afin de prendre en compte l'Evaluation Correcte et les Montants Correctes tel que suit:

(i) le montant de la Prime d'Emission Globale mentionnée dans le procès-verbal de l'AGE devra être compris comme étant USD 56.666.913.416,54 (cinquante-six milliards six cent soixante-six millions neuf cent treize mille quatre cent seize Dollars Américains et cinquante-quatre cents) au lieu de USD 56.674.003.979,45 (cinquante-six milliards six cent soixante-quatorze millions trois mille neuf cent soixante-dix-neuf Dollars Américains et quarante-cinq cents);

(ii) le montant de la Première Prime d'Emission mentionnée dans le procès-verbal de l'AGE devra être compris comme étant USD 53.295.232.066,55 (cinquante trois milliards deux cent quatre-vingt-quinze millions deux cent trente-deux mille soixante-six Dollars Américains et cinquante-cinq cents) au lieu de USD 53.301.900.740,97 (cinquante trois milliards trois cent un millions neuf cent mille sept cent quarante Dollars Américains et quatre-vingt-dix-sept cents);

(iii) le montant de la Seconde Prime d'Emission mentionnée dans le procès-verbal de l'AGE devra être compris comme étant USD 2.805.012.214,99 (deux milliards huit cent cinq millions douze mille deux cent quatorze Dollars Américains et quatre-vingt-dix-neuf cents) au lieu de USD 2.805.363.197,85 (deux milliards huit cent cinq millions trois cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-dix-sept Dollars Américains et quatre-vingt-cinq cents);

(iv) le montant de la Troisième Prime d'Emission mentionnée dans le procès-verbal de l'AGE devra être compris comme étant USD 566.669.135 (cinq cent soixante-six millions six cent soixante-neuf mille cent trente-cinq Dollars Américains) au lieu de USD 566.740.040,63 (cinq cent soixante-six millions sept cent quarante mille quarante Dollars Américains et soixante-trois cents); et

(v) le montant de la valeur nette de l'Apport mentionné dans la troisième résolution de l'AGE devra être compris tel que suit:

"La valeur nette de ces apports en nature est de USD 57.239.378.100,54 (cinquante-sept milliards deux cent trente-neuf millions trois cent soixante-dix-huit mille cent Dollars Américains et cinquante-quatre cents)..."

Troisième résolution:

Il a été rappelé qu'une seconde assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue le 11 août 2009 par devant notaire luxembourgeois ("la Seconde AGE") a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 572.548.684 (cinq cent soixante-douze millions cinq cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-quatre Dollars

Américains) à un montant de USD 575.525.088 (cinq cent soixante-quinze millions cinq cent vingt-cinq mille quatre-vingt-huit Dollars Américains) par l'émission de (i) 2.799.310 (deux millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent dix) nouvelles parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de USD 277.131.774,30 (deux cent soixante-dix-sept millions cent trente-et-un mille sept cent soixante-quatorze Dollars Américains et trente cents) ("la Première Prime d'Emission Brésilienne"), (ii) 147.331 (cent quarante-sept mille trois cent trente-et-un) nouvelles parts sociales privilégiées de commanditaire sans droit de vote d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de USD 14.585.883,97 (quatorze millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-trois Dollars Américains et quatre-vingt-dix-sept cents) ("la Seconde Première Prime d'Emission Brésilienne"), (iii) 29.763 (vingt-neuf mille sept cent soixante-trois) nouvelles parts sociales de commandité d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de USD 2.946.644,31 (deux millions neuf cent quarante-six mille six cent quarante-quatre Dollars Américains et trente-et-un cents) ("la Troisième Prime d'Emission Brésilienne"), l'ensemble représentant le paiement d'une prime d'émission globale dont le montant s'élève à USD 294.664.302,58 (deux cent quatre-vingt-quatorze millions six cent soixante-quatre mille trois cent deux Dollars Américains et cinquante-huit cents) ("la Prime d'Emission Globale Brésilienne") ("la Seconde Augmentation de Capital"), laquelle a été totalement payée par un apport en nature consistant notamment en quotas de la société Abbott Laboratorios do Brasil Ltda ("Abbot Brazil"), une société constituée sous le droit Brésilien, ayant son siège social au Rua Michigan, 735 Sao Paulo, 4566-905 Brésil ("le Second Apport") détenues par les Apporteurs.

Il a ensuite été rapporté que des vérifications ultérieures ont révélé qu'une erreur a été commise dans l'évaluation des parts sociales de Abbott Brazil, par conséquent, le montant correct de l'Apport global s'élève à USD 322.820.896,73 (trois cent vingt-deux millions huit cent vingt mille huit cent quatre-vingt-seize Dollars Américains et soixante-treize cents) au lieu de 297.640.706,58 (deux cent quatre-vingt-dix-sept millions six cent quarante mille sept cent six Dollars Américains et cinquante-huit cents) ("la Seconde Evaluation Correcte").

Il a ensuite été rapporté que conséquemment à la Seconde Evaluation Correcte, (i) le montant de la Première Prime d'Emission Brésilienne était de USD 300.813.743,14 (trois cent millions huit cent treize mille sept cent quarante-trois Dollars Américains et quatorze cents), (ii) le montant de la Seconde Prime d'Emission Brésilienne était de USD 15.832.303,38 (quinze millions huit cent trente-deux mille trois cent trois Dollars Américains et trente-huit cents), (iii) le montant de la Troisième Prime d'Emission Brésilienne était de USD 3.198.446,21 (trois millions cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quarante-six Dollars Américains et vingt-et-un cents) et le montant de la Prime d'Emission Globale Brésilienne payée par les Apporteurs était de USD 319.844.492,73 (trois cent dix-neuf millions huit cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-douze Dollars Américains et soixante-treize cents) ("les Seconds Montants Corrects").

A cet égard, les documents suivants ont été produits lors de l'assemblée:

- une lettre modificative, reflétant la Seconde Evaluation Correcte et les Seconds Montants Correctes, signée par les Apporteurs et la Société, laquelle devra rester annexée à ce présent acte afin d'être soumis ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

Il a été ensuite unanimement décidé de rectifier le procès-verbal de la Seconde AGE de manière rétroactive avec effet au 11 août 2009 afin de prendre en compte la Seconde Evaluation Correcte et les Seconds Montants Correctes tel que suit:

(i) le montant de la Prime d'Emission Globale Brésilienne mentionnée dans le procès-verbal de la Seconde AGE devra être compris comme étant USD 319.844.492,73 (trois cent dix-neuf millions huit cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-douze Dollars Américains et soixante-treize cents) au lieu de USD 294.664.302,58 (deux cent quatre-vingt-quatorze millions six cent soixante-quatre mille trois cent deux Dollars Américains et cinquante-huit cents);

(ii) le montant de la Première Prime d'Emission Brésilienne mentionnée dans le procès-verbal de la Seconde AGE devra être compris comme étant USD 300.813.743,14 (trois cent millions huit cent treize mille sept cent quarante-trois Dollars Américains et quatorze cents) au lieu de USD 277.131.774,30 (deux cent soixante-dix-sept millions cent trente-et-un mille sept cent soixante-quatorze Dollars Américains et trente cents);

(iii) le montant de la Seconde Prime d'Emission Brésilienne mentionnée dans le procès-verbal de la Seconde AGE devra être compris comme étant USD 15.832.303,38 (quinze millions huit cent trente-deux mille trois cent trois Dollars Américains et trente-huit cents) au lieu de USD 14.585.883,97 (quatorze millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-trois Dollars Américains et quatre-vingt-dix-sept cents);

(iv) le montant de la Troisième Prime d'Emission Brésilienne mentionnée dans le procès-verbal de la Seconde AGE devra être compris comme étant USD 3.198.446,21 (trois millions cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quarante-six Dollars Américains et vingt-et-un cents) au lieu de USD 2.946.644,31 (deux millions neuf cent quarante-six mille six cent quarante-quatre Dollars Américains et trente-et-un cents); et

(v) le montant de la valeur nette du Second Apport mentionné dans la troisième résolution de la Seconde AGE devra être compris tel que suit:

"La valeur nette de ces apports en nature est de USD 322.820.896,73 (trois cent vingt-deux millions huit cent vingt mille huit cent quatre-vingt-seize Dollars Américains et soixante-treize cents)..."

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 6.000.-

Aucun autre point n'ayant été soulevée, l'assemblée a été ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET, L. FREICHEL, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52365. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée au fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010012462/362.

(100006217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 62.234.

—
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil
d'administration de la société en date du 18 décembre 2009*

M. Christian Tailleur a démissionné de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de la société avec effet au 18 décembre 2009.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010013254/15.

(100006300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Ikanos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.199.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013078/10.

(100005767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Limalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013079/10.

(100005765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Bellux 2008 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013080/10.

(100005758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Stainton European Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.168.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 18 Novembre 2009

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

* Elena Morrisova de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet au 26 Janvier 2009;

* Jacques de Patoul de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet au 26 Janvier 2009.

- de nommer:

* Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la Société et ce avec effet au 18 Novembre 2009 et pour une durée de six ans.

* Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la Société et ce avec effet au 18 Novembre 2009 et pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 4 Janvier 2009.

Pour extrait analytique conforme

Hille-Paul Schut

Administrateur

Référence de publication: 2010012573/23.

(100005854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

E. Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 71.447.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société E. COM S.à r.l. qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 04 Janvier 2010 à 10 heures.

L'assemblée décide:

3. Renouveler le mandat de gérant de la Société PROLUGEST S.A. ayant son siège social au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.772 représentée par Monsieur Jean MARIE demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg agissant en qualité de représentant permanent son mandat expirant le 4 janvier 2015.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 04 Janvier 2010.

Pour la société

PROLUGEST S.A.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2010012594/20.

(100006221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Springboard Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.015,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.309.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Springboard Finance Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of EUR 21,049.-,

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Springboard Finance Holdco S.à r.l., is the sole shareholder of Springboard Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed received by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on September 14, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 14, 2009 number 2011, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.309 (the Company).

- The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

- That the meeting has the following agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred fifteen euro (EUR 3,515.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to sixteen thousand fifteen euro (EUR 16,015.-) by the issuance of three thousand five hundred fifteen (3,515) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights as the existing shares;

2. Subscription and payment by the undersigned for the three thousand five hundred fifteen (3,515) new shares and have them fully paid up by a contribution in kind consisting of the membership interests held by the undersigned in Springboard Finance Holdco, L.L.C., a Delaware limited liability company (the US LLC Membership Interests);

3. Amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at sixteen thousand fifteen euro (EUR 16,015.-), represented by sixteen thousand fifteen (16,015) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Springboard Finance Holdco S.à r.l., in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an three thousand five hundred fifteen euro (EUR 3,515.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to sixteen thousand fifteen euro (EUR 16,015.-) by the issuance of three thousand five hundred fifteen (3,515) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights as the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Springboard Finance Holdco S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the three thousand five hundred fifteen (3,515) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of the US LLC Membership Interests.

Such contribution in an aggregate amount of EUR 3,515.86 made to the Company to be allocated as follows:

- EUR 3,515.- to the share capital account of the Company; and
- EUR 0.86 to the share premium account of the Company.

It results from a management certificate issued on October 28, 2009 by the management of Springboard Finance Holdco S.à r.l. that, as of the date of such certificate:

- the US LLC Membership Interests are fully paid-up and represent a 100% interest in Springboard Finance Holdco L.L.C.;
- Springboard Finance Holdco S.à r.l. is solely entitled to US LLC Membership Interests and possesses the power to dispose of the US LLC Membership Interests;
- none of the US LLC Membership Interests are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the US LLC Membership Interests and the US LLC Membership Interests are not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the US LLC Membership Interests be transferred to it;
- according to relevant laws and the limited liability company agreement of Springboard Finance Holdco L.L.C, dated as of August 28, 2009, as amended to date, the US LLC Membership Interests are freely transferable;
- all formalities required in the state of Delaware in connection with the transfer of the US LLC Membership Interests will be performed at the request of Springboard Finance Holdco S.à r.l. at the latest on the date of the capital increase of the Company;
- based on general accepted accounting principles, the aggregate value of the US LLC Membership Interests is at least three thousand five hundred fifteen euro and eighty-six cents (EUR 3,515.86.-) as per the attached balance sheet dated October 28, 2009 and since the valuation was made, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

As a consequence, Springboard Finance Holdco S.à r.l. agrees that the aggregate fair value of the US LLC Membership Interest is at least equal to the value of three thousand five hundred fifteen (3,515) shares in the Company with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Such management certificate and a copy of the balance sheet of Springboard Finance Holdco S.à r.l., after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at sixteen thousand fifteen euro (EUR 16,015.-), represented by sixteen thousand fifteen (16,015) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinkx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Springboard Finance Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de EUR 21.049,-,

ici représentée par Sophie Arvieux, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Springboard Finance Holdco S.à r.l., est l'associé unique de Springboard Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée le 14 septembre 2009 suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 octobre 2009 sous le numéro 2011, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.309 (la Société).

- Le capital de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille cinq cent quinze euros (EUR 3.515,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à seize mille quinze euros (EUR 16.015,-), par la création et l'émission de trois mille cinq cent quinze (3.515) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription par le soussigné aux trois mille cinq cent quinze (3.515) parts sociales nouvellement créées et libération intégrale de ces parts sociales par un apport en nature de la participation du soussigné dans Springboard Finance Holdco, L.L.C., une société à responsabilité limitée du Delaware (Delaware limited liability company) (les US LLC Membership Interests);

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante;

"" 5.1. Le capital social est fixé à seize mille quinze euros (EUR 16.015,-), représenté par seize mille quinze (16.015) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé chez Interstrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Springboard Finance Holdco S.à r.l., en sa capacité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille cinq cent quinze euros (EUR 3.515,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à seize mille quinze euros (EUR 16.015,-), par la création et l'émission de trois mille cinq cent quinze (3.515) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce, Springboard Finance Holdco S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trois mille cinq cent quinze (3.515) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en nature des US LLC Membership Interests.

Cet apport en nature d'un montant total de EUR 3.515,86 fait à la Société sera affecté comme suit:

- un montant de EUR 3.515 sera affecté au compte capital social nominal de la Société, et

- un montant de EUR 0,86 sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat du conseil de gérance de Springboard Finance Holdco S.à r.l; émis le 28 octobre 2009 que, en date de ce certificat:

- les US LLC Membership Interests sont entièrement libérés et représentent une participation de 100% dans Springboard Finance Holdco L.L.C.;

- Springboard Finance Holdco S.à r.l. est le seul détenteur des US LLC Membership Interests et a le pouvoir disposer de ces US LLC Membership Interests;

- aucun des US LLC Membership Interests n'est soumis à un gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur les US LLC Membership Interests et les US LLC Membership Interests ne sont soumis à aucun lien;

- il n'existe pas de droit de préemption ni aucun autre droit par lequel une personne pourrait se voir transférer les US LLC Membership Interests;

- selon les lois et le contrat de société à responsabilité limitée de Springboard Finance Holdco L.L.C. en date du 28 août 2009, tel que modifié, les US LLC Membership Interests sont librement cessibles;

- toutes les formalités requises par l'Etat du Delaware en relation avec la cession des US LLC Membership Interests seront exécutées à la demande de Springboard Finance Holdco S.à r.l. au plus tard lors de l'augmentation du capital social de la Société;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur totale des US LLC Membership Interests est au moins égale à trois mille cinq cent quinze euros quatre-vingt-six cents (EUR 3.515,86) tel que le montre le bilan en date du 28 octobre 2009 ci-joint, et depuis que cette évaluation a été faite, il n'y a pas eu de modification matérielle qui aurait déprécié l'apport fait à la Société.

En conséquence de ce qui précède, Springboard Finance Holdco S.à r.l. accepte que la totalité de la valeur des US LLC Membership Interests est au moins égale à la valeur de trois mille cinq cent quinze (3.515) parts sociales dans la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le certificat du conseil de gérance et une copie du bilan de Springboard Finance Holdco S.à r.l., après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5. premier paragraphe des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"" **5.1.** Le capital social est fixé à seize mille quinze euros (EUR 16.015,-), représenté par seize mille quinze (16.015) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé chez Interstrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. ARVIEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45744. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010012451/213.

(100005673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Parimmo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 133.952.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} décembre 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} décembre 2009:

La société constate la démission de l'administrateur Madame Rodica TARAN

L'Assemblée nomme un nouvel administrateur:

- Mademoiselle Christelle PIETTE, née le 18 juin 1982 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

La société constate la démission du Commissaire aux comptes Eura-Audit Luxembourg S.A.

L'Assemblée a nommé un nouveau Commissaire aux comptes:

- Madame Rodica TARAN, née le 3 septembre 1979 à Telenesti (Moldavie), demeurant 10, rue des Poiriers L-2360 Luxembourg.

Ces mandats débiteront le 3 décembre 2009 et prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2012.

Suite à ces modifications, le Conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Sébastien THIBAL, administrateur et administrateur délégué

Michel THIBAL, administrateur

Christelle PIETTE, administrateur

Le mandataire

Référence de publication: 2010012591/24.

(100006241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Bezons Parc (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 775.665,93.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 63.482.

—
EXTRAIT

Suite au contrat de cession de parts sociales en date du 31 décembre 2009 la société EUROPEAN PROPERTY PARTNERS VII, L.L.C., une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware (USA), établie et ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware, 19801 (USA), a cédé toutes ses 56 parts sociales à la société EUROPEAN PROPERTY PARTNERS L.L.C., une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware (USA), établie et ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010012622/20.

(100005723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Financière Sainte Croix Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 61.142.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,

Le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "FINANCIERE SAINTE CROIX HOLDING S.A.", en liquidation, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, constituée suivant

acte reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 9 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 30 du 15 janvier 1998, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire SCHUMAN, en date du 29 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 930 du 27 octobre 2001, mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 novembre 2009, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 61.142, au capital social de deux cent soixante-sept mille euros (EUR 267.000,00), représenté par vingt-six mille sept cents (26.700) actions de dix euros (EUR 10,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Jacqueline BERNARDI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Faride BENTEBBAL, employé privé, demeurant professionnellement L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Destination à donner aux livres et documents sociaux.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution:

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme holding "FINANCIERE SAINTE CROIX HOLDING S.A.".

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq ans à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Capiiaux, J. Bernardi, F. Bentebbal, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC / 2009 / 56533. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012670/64.

(100005796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Jarvis Financial S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.779.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugements du 7 janvier 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- CALINDAR INVESTMENT S.A., ayant eu son siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- CLEARFIN S.A., ayant eu son siège social 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;
- HIGHLANDS S.A., ayant eu son siège social 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;
- JARVIS FINANCIAL S.A., ayant eu son siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- TETRA FINANCES S.A., ayant eu son siège social 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge, et liquidateur Maître Michel Nickels, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 janvier 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Michel Nickels

Le liquidateur

Référence de publication: 2010012687/23.

(100005693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

TDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.695.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2009

Conseil d'Administration

L'assemblée générale extraordinaire a pris connaissance de la démission de Monsieur Pierre GALAND en sa qualité de Président et d'administrateur de la société, de Monsieur Jean-Marie ONCLIN en sa qualité d'Administrateur-Délégué et d'administrateur de la société ainsi que de Messieurs Pierre DISPA et Jean-François VRYENS en leur qualité d'administrateur de la société.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs pour terminer le mandat de leurs prédécesseurs:

- S.P.R.L. LECON, ayant son siège social à Vrijheidslaan 40, B-3960 Bree
- S.P.R.L. HESCOM, ayant son siège social à Geerstraat 21, B-3940 Hechtel-Eksel
- TDS S.A., ayant son siège social à rue de l'hippodrome 186, B-4000 Liège

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour extrait conforme

Fons MANGEN

Référence de publication: 2010012546/20.

(100005831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

C.S.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.055.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013039/10.

(100005997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

IVG HAEK HoldCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 150.554.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of December.

Before Maître Carlo Wersandt, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

IVG Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, acting on behalf of IVG HAEK Lux FCP-SIF, having its registered office at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here duly represented by Mrs Cristiana VALENT, private employee, with professional address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée", which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "IVG HAEK HoldCo".

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, which have as object to, directly or indirectly through companies of any form, acquire, own, lease, develop and operate real estate properties in whatsoever form, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind issued by such companies, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may render towards its subsidiaries every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend to companies in which it has direct or indirect participations and borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 15,000 (fifteen thousand Euro), represented by 150 (one hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/her/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholders) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 August and closes on 31 July.

Art. 18. Each year, as of 31 July the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 July 2010.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 150 (one hundred fifty) shares issued by the Company as follows:

- IVG Luxembourg S.ar.l. acting on behalf of IVG HAEK Lux FCP-SIF, prenamed, subscribes to 150 (one hundred fifty) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 900.- (nine hundred Euro).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Mr Marco Heim, with professional address at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ms Anne Keilholz, with professional address at Wettinerstrasse 3, D-65189 Wiesbaden, Germany.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager and the joint signature of any two managers, as the case may be.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg shall be appointed as auditor of the Company.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seizième jour de décembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

IVG Luxembourg S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, agissant pour le compte de IVG HAEK Lux FCP-SIF, ayant son siège social sis au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représentée par Mme Cristiana VALENT, employé privé, avec adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 2. La dénomination de la Société est "IVG HAEK HoldCo".

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, qui ont pour objet de, directement ou indirectement par le biais de sociétés sous quelque forme que ce soit, acquérir, posséder, louer, développer et opérer des propriétés immobilières sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription, ou de quelque manière que ce soit, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de titres, obligations et autres garanties de quelque genre que ce soit émis par de telles sociétés, aussi bien que la gestion, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut rendre envers ses filiales toute assistance par le biais de prêts, garanties ou d'une autre manière.

La Société peut prêter aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes et emprunter sous n'importe quelle forme et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes autres activités de garantie, financière, industrielle ou commerciale, directement lié à ses objets et maintenir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également conduire toutes transactions immobilières, telles que l'achat, la vente, le développement et la gestion immobilières.

La Société peut, d'une manière générale, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et conduire toute opération qui peut être utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 15.000 EUR (quinze mille euros), représenté par 150 (cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas / ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet / ces agent(s), la durée de son / leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son / leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président, qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas de vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} août et se termine le 31 juillet.

Art. 18. Chaque année, au 31 juillet, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses

engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'"Institut des réviseurs d'entreprises".

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10%.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Mesures transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 juillet 2010.

14061

Libération - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 150 (cent cinquante) parts sociales émises par la Société comme suit:

- IVG Luxembourg S.à r.l., agissant pour le compte de IVG Haek Lux FCP-SIF, précité, souscrit à 150 (cent cinquante) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 900,- EUR (neuf cents Euros).

Décisions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés en tant que gérants:

- M. Marco Heim, résidant au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Mlle Anne Keilholz, avec adresse professionnelle au Wettinerstrasse 3, D-65189 Wiesbaden, Allemagne.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée vis à vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social est établi au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg est nommé réviseur de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. Valent, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2009. LAC/2009/56019. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012504/521.

(100005515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

CAE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 224.219.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 61.397.

L'adresse professionnelle du gérant suivant de la Société a changé:

- Monsieur Onno Rijdsdijk, gérant, réside désormais au Diamantlaan 3, 2132 WV Hoofddorp, Pays Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAE INVESTMENTS S.à r.l

Joseph El Gammal

Gérant

Référence de publication: 2010012560/14.

(100005610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Temtrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 49.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010013638/9.

(100006720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Medinainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 132.514.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013631/10.

(100006609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Omnium Africain d'Investissements (O.A.I.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 20.721.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2009 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano DAL ZOTTO, Guy SCHOSELER et Nico BECKER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie THUNUS dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Pour extrait conforme

OMNIUM AFRICAIN D'INVESTISSEMENTS (O.A.I.)

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010013482/17.

(100006967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Valcopar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 26.325.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 décembre 2009:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph 11, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010013497/20.

(100006357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Finholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 57.519.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2009

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010013491/16.

(100006374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Prom-Sca Constructions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 10, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 35.663.

—
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts du 9 décembre 2009 reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch/Alzette, enregistré à Esch/Alzette en date du 14 décembre 2009, relation: EAC/2009/15338, que:

le capital de la société "PROM-SCA CONSTRUCTIONS S.à.r.l.",

se trouve actuellement réparti comme suit:

- Monsieur Vincenzo SCARPO, indépendant, demeurant à L-3768 Tétange, 28, rue de la Fontaine,	85 parts
- Monsieur Jérôme SCARFO, demeurant à F-54190 Villerupt, 3, rue du Commandant Braine,	15 parts

TOTAL: CENT PARTS SOCIALES:	100 parts
---------------------------------------	-----------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 janvier 2010.

Pour le notaire Aloyse BIEL

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2010013490/19.

(100006912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Tunturyl S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 34.261.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2009

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010013492/16.

(100006371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Ganeesha I S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.612.

Il résulte des résolutions de Maples Finance Trustées (Jersey) Limited, que l'Actionnaire unique de la société Ganeesha I S.A., en date du 08 Janvier 2010 a pris les décisions suivantes:

1. Démission de l'administrateur suivant:

- Madame Phillipa WHITE, employé privé, né à Chichester, Royaume-Uni, le 26 Mai, 1970, demeurant professionnellement à Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St. Helier JE2 4YE, Jersey, îles Anglo-Normandes.

2. Nomination de l'administrateur suivant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011:

- Monsieur Padraic DOHERTY, employé privé, né à Dublin, Ireland, le 14 Avril, 1971, demeurant professionnellement à 75 St. Stephen's Green, Dublin 2, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Janvier 2010.

Richard Gordon

Authorised Signatory

Référence de publication: 2010012775/20.

(100005670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

British Vita (Lux II) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.702.260,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.584.

EXTRAIT

En date du 23 décembre 2009, l'associé de la Société, Vita (Lux) Nominees Limited, ayant son siège social au 45 Pall Mall, SW1Y 5JG, Grande Bretagne a transféré 1 part sociale de la Société à un autre associé de la Société, British Vita Group S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.583.

En date du 23 décembre 2009, l'associé de la Société, Vita (Management) Nominees Limited, ayant son siège social au 45 Pall Mall, SW1Y 5JG, Grande Bretagne a transféré 10.747 parts sociales de la Société à un autre associé de la Société, British Vita Group S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B107.583.

Suite aux transferts décrits ci-dessus, la société British Vita Group S.à.r.l. est devenu l'actionnaire unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010012774/22.

(100005718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Omega I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 351.252.055,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.931.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012790/11.

(100006141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.